

Barberaz
Barby
Bassens
Challes-les-Eaux
Chambéry
Cognin
Curienne
Jacob-Bellecombette
La Motte-Servolex
La Ravoire
La Thuile
Les Déserts
Montagnole
Puygros
Saint-Alban-Leysse
Saint-Baldoph
Saint-Cassin
Saint-Jean-d'Arvey
Saint-Jeoire-Prieuré
Saint-Sulpice
Sonnaz
Thoiry
Vèrel-Pragondran
Vimines

**Appel à projets en vue de conclure
un bail emphytéotique administratif
pour l'installation et l'exploitation
de panneaux photovoltaïques
en toiture du grand complexe
plurifonctionnel Le Phare**

Règlement de la consultation

Juillet 2010



SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE.....	3
ARTICLE 2 : OBJET DU BEA.....	3
2.1. Contexte.....	3
2.2. Objet.....	3
2.3. Superficie et puissance.....	3
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	3
3.1. Documents constitutifs du marché.....	3
3.2. Modification de détail au dossier de consultation.....	4
ARTICLE 4 : VISITE DU SITE.....	4
ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES.....	4
5.1. Langue.....	4
5.2. Forme des candidatures.....	4
5.3. Présentation des offres.....	4
5.4. Adresse et date limite de remise des offres.....	6
ARTICLE 6 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES.....	6
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	7

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE

L'administration contractante est la Communauté d'Agglomération de Chambéry, ci-après dénommée :

CHAMBÉRY MÉTROPOLE

Direction des achats et des marchés publics
106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex
Tél. : 04.79.96.86.06 – Fax : 04.79.96.86.39

ARTICLE 2 : OBJET DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF

2.1. Contexte

Le Phare, grand complexe plurifonctionnel construit par Chambéry métropole sur le territoire de Chambéry, a été inauguré en janvier 2009 pour accueillir des congrès, des concerts, des expositions ainsi que les manifestations des clubs sportifs de niveau national.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Chambéry métropole souhaite faire installer et faire exploiter une centrale photovoltaïque en toiture de cet équipement. L'objectif de la présente consultation consiste à désigner un opérateur en vue de conclure avec lui un bail emphytéotique administratif au titre des articles L.1311-2 à L.1311-4-1 du Code général des collectivités territoriales.

L'autorisation de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le Phare a été accordée par la Ville de Chambéry le 22 octobre 2009.

2.2. Objet

Le présent bail a pour objet :

- la conception et l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Phare
- l'exploitation et la maintenance de la centrale photovoltaïque ainsi créée.

La durée du bail sera comprise entre 18 et 25 ans (durée à proposer par les candidats).

2.3. Superficie et puissance

Chambéry métropole met à disposition une surface totale d'environ 2 150 m².
L'objectif envisageable en termes de puissance crête est de l'ordre de 160 kWc.
Les panneaux solaires pourront être installés de façon intégrée.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1. Documents constitutifs du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- un projet de bail emphytéotique administratif (qui sera mis au point avec le candidat retenu et complété par les propositions faites dans son offre),
- une note technique avec ses annexes (dossier de 47 Mo).

3.2. Modification de détail au dossier

Chambéry métropole se réserve le droit d'apporter, au plus tard une semaine avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : VISITE DU SITE

Dans un souci de parfaite connaissance des lieux, il est exigé des candidats qu'ils procèdent à une visite de l'équipement avant de remettre leur offre. Deux dates sont proposées :

**soit le jeudi 29 juillet 2010 à 14h00 soit le mardi 25 août 2010 à 14h00
(rendez-vous sur place, à l'entrée du Phare)**

Les candidats devront informer de leur présence et de la date choisie, par téléphone au 04 79 96 86 76, ou par courriel à l'adresse suivante : catherine.leclerc@chambery-metropole.fr

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

5.1. Langue

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre devront être rédigés en langue française. Dans le cas contraire, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

5.2. Forme des candidatures

Les candidats sont libres de répondre à la présente consultation soit isolément soit sous forme de groupement d'entreprises.

En cas de groupement, il est à noter qu'un mandataire devra être désigné (= interlocuteur de Chambéry métropole) et que les membres du groupement devront joindre à leur offre un descriptif indiquant la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter,

5.3. Présentation des offres

Les candidats transmettront leur offre dans une enveloppe unique contenant :

- une lettre de candidature,
- un dossier détaillé de présentation du candidat (extrait Kbis, raison sociale, chiffre d'affaires des trois dernières années, moyens humains et matériels, certifications, etc.),
- une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour l'année 2009,
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet,
- pour chaque composante du candidat, une liste de références récentes attestant d'un savoir-faire en matière d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques ainsi qu'en

matière de communication autour de l'énergie renouvelable et du développement durable, et indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé,

- une note d'engagement dans laquelle le candidat détaillera de manière exhaustive les volets technique, financier, administratif et relatif au développement durable de sa proposition ; cette note détaillera les points suivants :

1. Volet technique

Le candidat devra préciser :

- Les caractéristiques techniques et impacts environnementaux de l'installation : la proposition du candidat devra comprendre :
 - la liste des études qu'il entend engager afin de réaliser le projet (études d'ensoleillement, d'impact, etc.),
 - les procédés techniques qu'il se propose de mettre en œuvre ainsi que les surfaces couvertes et la puissance produite escomptée (en Wc et Wh/an),
 - les modalités d'installation des modules qu'il se propose de mettre en œuvre (fixation sur toitures existantes, locaux techniques etc.),
 - les garanties de tenue dans le temps des installations qu'il se propose de mettre en œuvre tant au niveau de la durabilité, de la résistance, de l'étanchéité de la toiture, de la (des) capacité(s) de production d'énergie électrique que de la maintenance.
- Les moyens mis en œuvre : la proposition du candidat devra préciser l'organisation qu'il se propose de mettre en place pendant le bail, et notamment :
 - l'équipe de projet affectée à la réalisation du projet : fonctions, missions, responsabilités et modalités d'intervention du ou des interlocuteurs,
 - la préparation et la conduite des interventions,
 - les contrôles internes des différentes phases des opérations,
 - les opérations de maintenance et d'entretien qui devront conduire à une garantie d'étanchéité de la toiture sur la durée du bail.

2. Volet financier

Le candidat devra préciser :

- Le montant annuel de redevance pour occupation domaniale (loyer) que le candidat se propose de verser à Chambéry métropole ; le candidat devra détailler le montant de la redevance et son mode de calcul : il pourra notamment être proposé une redevance fixe ou variable, les échéances de versement et le mode d'actualisation de cette redevance (indexation sur un indice ou clause de rendez-vous permettant l'actualisation de la redevance en cours de bail),
- Le montage financier auquel il a recours (fonds propres, emprunts, mobilisation d'épargne locale, garanties bancaires, subventions, etc.), le montant de l'investissement qu'il se propose de réaliser, le bilan prévisionnel en phase d'exploitation au regard de la production d'énergie attendue, et la garantie/provision pour démantèlement de la centrale.

3. Volet administratif

Le candidat devra préciser :

- La durée qu'il propose pour le présent bail, d'au moins 18 ans (plancher légal) et dans la limite de 25 ans ; cette durée sera déterminée en fonction, d'une part, de la durée de vie du système (garantie après utilisation en termes de puissance initiale et de remplacement des onduleurs) et, d'autre part, de l'amortissement de l'équipement
- Les garanties qu'il entend souscrire en termes d'assurances (sinistre) ainsi que les garanties qu'il pourra apporter en cas de défaillance en cours d'exécution du bail ; il proposera en particulier une indemnité de dédit pour abandon du projet quelle qu'en soit la cause.

4. Volet relatif au développement durable et à la communication pédagogique

Le candidat devra :

- Proposer l'installation d'un écran pédagogique d'affichage dans le hall d'accueil du bâtiment, accompagné d'un descriptif pédagogique de l'installation avec photographies de l'installation. L'écran permettra d'afficher en temps réel les trois informations suivantes :
 - la production instantanée,
 - le cumul d'énergie produite depuis la mise en service du générateur,
 - les économies d'émission de CO2 assurées par le fonctionnement du générateur solaire.
 - Préciser la provenance des cellules photovoltaïques et les dispositions prises par le candidat pour le recyclage des déchets et la gestion des polluants,
 - Préciser la politique du candidat en matière de développement durable (organisation, logistique, insertion sociale, etc.).
- un calendrier prévisionnel de réalisation dans lequel le candidat détaillera l'enchaînement et la durée maximale qu'il entend consacrer aux différentes étapes : études préalables, autorisations administratives, réalisation des travaux, réception, etc. (ce calendrier sera joint au bail emphytéotique et deviendra contractuel).

En sus, chaque candidat est libre de développer dans son offre d'autres points qu'il jugerait utiles.

5.4. Adresse et date limite de remise des offres

Le pli cacheté contenant l'ensemble de l'offre portera la mention : « NE PAS OUVRIR – Bail emphytéotique administratif pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques en toiture du Phare ».

Ce pli devra être remis contre récépissé ou être reçu par courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception à l'adresse figurant à l'article 1 du présent règlement de la consultation, avant **le vendredi 17 septembre 2010 à 17 heures.**

ARTICLE 6 : CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

Après entretien éventuel avec l'un, plusieurs ou la totalité des candidats en vue de précisions ou de réponses à des interrogations que l'analyse des offres aura soulevées, le classement des offres sera effectué selon les critères suivants avec la pondération suivante :

- Valeur technique du projet : 60 %
- Montant proposé du loyer dû à Chambéry métropole et garanties : 30 %
- Performances en matière de protection de l'environnement : 10 %

Le critère « valeur technique » sera apprécié au regard du volet technique de la note d'engagement. Le critère « montant du loyer et garanties » sera apprécié au regard des volets financier et administratif de la note d'engagement. Le critère « performances environnementales » sera apprécié au regard du volet relatif au développement durable de la note d'engagement.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif, les candidats pourront s'adresser à :

M. Vincent HEID

Chambéry métropole – Direction des achats et marchés publics

106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex

Tél. : 04.79.96.86.05. – Fax : 04.79.96.86.39.

Courriel : vincent.heid@chambery-metropole.fr

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique ou financier, les candidats pourront s'adresser à :

M. Pascal MACHACEK

Chargé de mission auprès du directeur général des services de Chambéry métropole

106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex

Tél. : 04 79 96 86 07 – Fax : 04.79.96.87.34.

Courriel : pascal.machacek@chambery-metropole.fr